

COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

Éditorial

Une semaine bien mouvementée du côté de l'Union Départementale, et dans un bon nombre de syndicats.

Des salariés en lutte dans le secteur de l'automobile, COSAC / SANSAC qui après 4 jours de grève n'obtiennent que le droit de parler à leur Direction ; mais le mouvement prend à l'heure de cet édit, une dimension nationale. Les salariés ont pu à l'occasion d'un rassemblement à la Préfecture (un beau loupé... sur le dossier européen), exposer cette situation de blocage de la part des dirigeants. Motivés, et rassemblés, soutenus par les camarades, ils peuvent gagner sur leurs revendications, au moins sur les salaires !

Dans l'auto toujours, ce sont les salariés de **Renault** qui rentrent eux aussi dans le mouvement pour les salaires, les conditions de travail et pour soutenir les grévistes équipementiers !!!

Dans la santé, les réorganisations se poursuivent, avec baisses d'effectifs, dégradations des conditions de travail et du "service public" ! Là aussi, plusieurs rassemblements ont lieu dans la période. Et dans l'Éducation, idem... et à la Défense, idem... et à la Poste, pas mieux... Cela mériterait un peu de convergences, avec les syndicats concernés, leurs fédérations et les militants du département.

Et du côté des **NAO**, là où le rapport de force est présent, des avancées sont constatées.

Chez les **Cheminots**, les élections DP et CE du 24 mars... Les dernières nouvelles indiquent une bonne participation au vote, que la Cgt conforte sa 1^{ère} place sur l'Auvergne, et que Sud conforte sa progression en Nivernais. Mais attendons l'analyse des camarades cheminots.

Des AG et des congrès aussi, où les camarades déterminent les responsabilités de chacun, où ils regonflent les troupes et où normalement ils peuvent orienter leur activité pour construire, porter leurs revendications et renforcer l'organisation.

Quelques dizaines de camarades ont également suivi des formations syndicales grâce à l'implication de nos « formateurs militants ».

Et puis un peu partout, d'autres salariés tentent de s'organiser, souvent à l'occasion d'élections professionnelles. Nous avons un travail important, et collectif, à mettre en œuvre pour qu'un plus grand nombre de salariés puissent voter Cgt !!!

Deux mobilisations se dessinent rapidement :

- **le 9 avril pour s'opposer aux orientations européennes,**
- **et le 28 avril sur le dossier retraites, avec une grande journée d'actions pour la reconnaissance des maladies professionnelles et des métiers pénibles.**

Sommaire

P2 : Infos
P3 : Pacte de compétitivité
P4 : Infos

N° 1375 du vendredi 25 mars 2011

DEPOSE LE 25 MARS 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

CALENDRIER :

7 avril, préparation de l'action du 28-04 (pénibilité)

Jeudi 21 avril, CONGRES DE L'UL de RIOM

De 8 H 30 à 17 H 30 Maison des Associations Place de la Fédération, l'ensemble des syndicats et sections syndicales est invité à y participer.

Fin de conflit à la Fromagerie de BEAUZAC

Interventions de l'UD

L'Union Départementale du Puy de Dôme tient à relayer la victoire des salariés de la fromagerie Bongrain en Haute-Loire (Beauzac). La lutte paye ici. Elle paiera ailleurs avec les salariés, avec la Cgt. Le combat continue !

Après 8 jours de grève et une négociation de 14h à 1h, le lundi 21 mars 2011, un protocole d'accord a été élaboré en présence de la direction du travail, des représentants du personnel CGT et de la direction de l'entreprise.

Celui-ci prévoit :

- Plusieurs augmentations de salaires au cours de l'année 2011 qui permettent d'obtenir 80 euros mensuels.
- 2 primes représentant 190 € de plus sur l'année.
- L'embauche de 19 salariés intérimaires ou CDD en CDI et 2 cadres.
- La mise en place d'un représentant au CHSCT dans tous les grands services permettant d'améliorer les conditions de travail.
- 2 jours de grève à la charge des salariés

Retraites complémentaires

Main basse sur 300 millions d'euros à l'Arrco et à l'Agirc !

jeudi 24 mars 2011

Dans le cadre des négociations engagées le 25 novembre dernier, la CGT avait proposé dès le 9 mars un projet d'accord permettant de revaloriser les pensions de 2,2 % (évolution du salaire moyen) tant à l'Arrco qu'à l'Agirc. Les autres acteurs de la négociation n'ont pas jugé utile de donner suite à cette proposition.

Faute d'un accord signé dans les délais, c'est normalement l'accord du 25 novembre 2010, signé par toutes les organisations syndicales (y compris la CGT) et patronales, qui aurait dû s'appliquer. Cet accord prévoyait notamment une revalorisation de la valeur du point sur la base de l'évolution des prix.

Les commissions techniques et administratives de l'Arrco et de l'Agirc avaient indiqué que cela correspondait à une majoration de 2,11 % des pensions au 1er avril 2011. Contre toute attente, les présidences de l'Arrco et de l'Agirc ont décidé de ne pas appliquer cette dernière disposition. Tous les retraités vont être privés de cette revalorisation, qui représente au bas mot plus de 300 millions d'euros, alors qu'il est annoncé par ailleurs de nouvelles hausses des prix.

C'est proprement scandaleux quand on sait que nombre de retraités connaissent de plus en plus de difficultés à joindre les deux bouts.

Faut-il relier cette décision au contenu de l'accord soumis à signature le 18 mars dernier ?

Cet accord porte en effet une moindre revalorisation des pensions pour l'Agirc (0,41 % au lieu de 2.11 % pour l'Arrco). L'application de cet accord particulièrement régressif aurait conduit, dans l'hypothèse d'une revalorisation de 2,11 % au 1er avril à l'Agirc, à une baisse de la pension Agirc au 1er juillet, associée à la récupération du trop versé, donc à une baisse conséquente de la pension... Visiblement, certains ne voulaient pas courir ce risque. Ils ont préféré prendre en otage la totalité des retraités (allocataires ARRCO et AGIRC) en les privant d'une revalorisation pourtant très attendue.

En l'état, ils devront patienter jusqu'au 1er juillet pour percevoir un rattrapage au titre de la régularisation.

Montreuil, le 24 mars 2011

Pacte de compétitivité "Merkel/Sarkozy" ***Déclaration commune syndicale franco-allemande***

L'Europe n'a pas besoin d'un pacte sur la compétitivité Merkel-Sarkozy mais d'un changement d'orientation politique pour une Europe juste et équitable

Au cours des prochaines semaines, le Conseil Européen va adopter les mesures de convergence budgétaire et économique dans le cadre du dispositif du « semestre européen ». En l'état actuel des propositions, en particulier celles impulsés par les chefs d'État Allemand et Français, les organisations syndicales françaises et allemandes CGT, CFDT, FO, UNSA, CFTC, DGB, avec la CES, expriment leur critique fondamentale.

Nous nous prononçons fortement contre une gouvernance économique basée sur une conception limitée de la compétitivité fondée sur la stagnation, voire la réduction des salaires et des marchés de travail flexibles et dérégulés.

Depuis longtemps, ces organisations revendiquent une plus grande convergence économique et sociale dans l'Union Européenne. Les difficultés que connaissent plusieurs États membres de la zone euro confortent cet objectif. Mais la consolidation de l'euro et les objectifs qui en découlent en matière de gouvernance doivent viser le développement économique, l'emploi et le progrès social.

Les propositions pour la diminution des salaires minimums pour l'abolition des systèmes d'indexation et la non prise en compte de l'inflation sont des offensives qui remettent en cause les droits des salariés, et l'autonomie des partenaires sociaux dans le champ de la négociation collective, propre à chacun des systèmes nationaux de formation des salaires.

Les propositions actuelles de gouvernance économique et le pacte Merkel-Sarkozy dérogent à des nombreux principes du droit primaire européen. Les traités engagent l'Union à combattre les inégalités, améliorer les conditions de vie et de travail, respecter les systèmes de négociation collective nationaux et de sauvegarder l'autonomie des partenaires sociaux, et ne donnent pas de compétences à l'Union européenne en matière salariale. Avec les propositions du pacte Merkel-Sarkozy en matière salariale, l'Europe fait fausse route.

Nous nous prononçons contre le plafonnement européen des endettements, contre des politiques d'austérités qui entravent la croissance et contre la proposition d'un ajustement automatique des systèmes de retraite à l'évolution démographique.

Une gouvernance économique ne peut pas reposer sur les seuls objectifs d'équilibre budgétaire. L'Europe a besoin de favoriser en même temps le développement économique et sociale et, pour cela, doit radicalement changer de politique. Une obstination sur cette mauvaise politique au seul profit des forces du marché met en péril la stabilité de l'euro et mène à la détérioration de la situation économique, politique et sociale de tous les pays impliqués.

Nous considérons indispensable :

- ▶ que soit préservé l'autonomie de négociation des partenaires sociaux en matière tarifaire ou bien qu'elle soit inscrite dans les constitutions nationales comme c'est le cas en Allemagne.
- ▶ Que soient renforcées la cohésion sociale et le socle social de l'Europe à travers la lutte contre la précarité et les bas salaires par la mise en place des salaires minimums nationaux garantissant une vie décente.
- ▶ Que soit respecté sur le marché de travail, le principe du « travail égal – salaire égal » dans un même lieu de travail, quelque soit le statut (intérimaires, saisonniers, ...). L'Europe ne peut pas avoir des travailleurs de seconde zone, socialement défavorisés.
- ▶ Que la maîtrise des budgets et la réduction des déficits publics préservent les capacités d'investissement et les budgets sociaux
- ▶ Que la convergence en matière fiscale soit basée sur une harmonisation de l'assiette de la fiscalité des entreprises et la fixation d'un taux-plancher d'imposition. A cet égard, l'annonce par la Commission européenne de son intention de présenter un projet de directive sur « une assiette commune consolidée d'impôts sur les sociétés » pour relancer le marché intérieur, va dans le bon sens.
- ▶ Que soit adopté, au lieu des politiques d'austérité et du plafonnement européen des endettement, un programme d'innovations et d'investissements ambitieux pour l'encouragement généralisé des investissements dans le développement durable, afin de doter l'Europe d'infrastructures modernes, d'industries pérennes, des services publics de qualité et d'une offre d'éducation et de formation de qualité.

Nous refusons et nous combattons les réductions de salaires imposées par l'État ainsi que la fixation par celui-ci d'objectifs limitant ou plafonnant dans le cadre des négociations collectives, les salaires réels.

Compte tenu des enjeux pour les travailleurs de l'Union européenne, les partenaires sociaux doivent être consultés sur les réformes envisagées par les États et par l'Union européenne.

Le, 22 mars 2011

Préavis de grève au Conseil Général

Revendicatif professionnel

Le syndicat CGT du personnel départemental dénonce la méthode employée pour la mise en place de la géolocalisation dans toutes les DRD en dehors de toute concertation. En effet, c'est par voie de presse, le vendredi 04 mars, que les salariés ont découvert un avis d'appel d'offre concernant l'achat et l'installation de matériel de géolocalisation sur tous types de véhicules (dénégement, fauchage...) pour un montant estimé à 380 000 €.

Suite à différentes réunions avec les agents et les chefs de service où la restriction budgétaire est de mise au sein de notre collectivité, les personnels s'étonnent d'un tel projet financier.

Aussi, le syndicat dénonce une dégradation des conditions de travail, avec l'objectif de passer à un par camion l'hiver avec tous les risques que cela implique (en pleine nuit, sur chaussée enneigée, avec brouillard, intempéries, le 19 tonnes à gérer, la saleuse à régler ainsi que la lame...).

Dans ces conditions le syndicat CGT du personnel départemental appelle l'ensemble des personnels du Conseil Général à faire **grève le Jeudi 31 mars 2011** à partir de 00h00 pour exiger :

-l'arrêt immédiat de l'appel d'offre de la géo localisation

-l'arrêt immédiat d'icare : surveillance du réseau qui est source de pression sur les personnels chargés de la mise en œuvre d'un outil informatique qui ne fonctionne pas

7 AVRIL, PRÉPARATION DE L'ACTION DU 28-04 (PÉNIBILITÉ)

Nous vous proposons de nous réunir :

- **LE JEUDI 7 AVRIL APRÈS-MIDI** pour en discuter.

Il nous semble néanmoins indispensable, d'ici le 7 avril, que nous communiquions à distance sur les initiatives que chacun a d'ores et déjà envisagé pour le 28. Évidemment, nous pouvons organiser ensemble une manifestation, mais il est important de la construire ensemble, sans oublier de construire le rapport de force nécessaire pour dépasser le seul engagement militant et pour permettre des succès revendicatifs.

→ Merci donc de nous faire savoir qui pourra participer à cette réunion du :

7 AVRIL, DE 13H30 À 17H00, À LA MAISON DU PEUPLE.

Merci aussi de nous faire suivre toutes vos informations, vos expressions sur ce dossier...